

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 21 (1913)  
**Heft:** 8

**Quellentext:** Les astrologues de Combremont-le-Petit et leurs almanachs (1697-1839). IV  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

---

---

## LES ASTROLOGUES DE COMBREMONT-LE-PETIT ET LEURS ALMANACHS (1697-1839)

(SUITE)

---

### IV

#### DANIEL-SIMÉON AYGROZ (1727-1805)

Daniel-Siméon Aygroz fut baptisé à Combremont-le-Petit le 21 mars 1727.

En 1752, il rappelle à LL. EE. de Berne que son père et son grand-père ont eu le bonheur d'obtenir gracieusement d'elles le privilège de composer et de faire imprimer des « almanachs romands ». Il expose que dès sa plus tendre jeunesse il s'est appliqué à acquérir des connaissances en astrologie et qu'il a donné des preuves de son savoir en composant depuis quelques années, pour la veuve « Michel<sup>1</sup> », l'almanach de Bâle. Il ajoute que Dieu vient de retirer à lui son père David Aygroz, qu'il est l'aîné d'une famille nombreuse et en bas âge pour laquelle il est obligé de tenir lieu de chef, et il demande d'être mis au bénéfice des droits octroyés au défunt<sup>2</sup>.

Le 23 novembre de ladite année 1752, LL. EE. accordent à Daniel-Siméon Aygroz la faveur demandée, cela pour aussi

<sup>1</sup> Il s'agit probablement ici de la veuve de Jean-Conrad Mechel, l'éditeur d'un des *Messagers boiteux de Bâle*.

<sup>2</sup> Arch. cant. vaud., *Correspondance baillivale*, Moudon. (Notes de MM. B. Dumur et O. Chambaz.)

longtemps « qu'elles ne trouveront pas bon d'y ajouter un autre ». Nous entendons en tous cas, disaient-elles, que les armes de nos États soient imprimées sur les almanachs <sup>1</sup>.

Daniel-Siméon Aygroz nous apprend lui-même que les almanachs de Lausanne pour les années 1753 à 1757 sont de sa composition et ont paru sous son nom ; qu'il a préparé les manuscrits complets pour ceux des années 1758 et 1759 et fait tous les calculs pour les années 1760 à 1764.

Nous extrayons de l'Almanach de Lausanne pour 1757 les renseignements ci-après :

« Déclaration des temps auxquels il fait bon se faire saigner, purger et médeciner selon les douze Mois et Saisons de l'Année.

En Janvier il fait bon prendre médecine, et faire évacuation de sang, excepté par les genoux et jambes.

En Février fait bon prendre médecine laxative par pilules et faire évacuer le sang, réservé par les veines des jambes et piés.

En mars fait bon prendre médecine laxative, aller aux estuves, se faire saigner excepté de la céphalique et veines du chef.

En avril quand le soleil est au signe du Taureau, il ne fait pas bon prendre médecine.

En May il fait bon prendre médecine, mais il ne fait pas bon saigner.

En Juin bon prendre médecine, se faire saigner, excepté des veines pulmoniques de l'estomach.

En Juillet, il ne convient user de médecine, ni faire évacuation de sang.

En Août fait assez bon médeciner, et non évacuer le sang.

En Septembre fait bon prendre médecine, évacuer le sang ; de même aux mois d'Octobre et de Novembre, excepté qu'on ne doit saigner les veines des cuisses et des genoux.

<sup>1</sup> Notes de M. B. Dumur.

En Décembre il convient se garder de saigner, ni médiciner sinon en cas de nécessité. »

« DE L'AGRICULTURE »

*Ce qu'il faut faire quand la Lune croît.* — Planter les vignes, tailler les vignes maigres, enter assavoir 2. jours après son renouveau, semer les champs et principalement de la semence sèche et aride, ou en terre sèche, fumer et faucher les prez, couper le bois pour brûler; et tondre les brebis.

*Ce qu'il faut faire en Lune décroissante.* — Planter et émonder les Arbres, tailler les bonnes vignes, cueillir les greffes, assavoir sur le pénultième jour de la lune, semer de la semence humide, en une terre humide, fumer les champs, arroser les prez, couper les bois pour bâtir, tuer ses bêtes dont on veut saler, et fumer la chair, châtrer et couper les Beliers, Boucs, Taureaux, etc., vendanger les vignes, cueillir les fruits des arbres, cueillir la semence des arbres, cueillir la semence des graines des jardins, etc. en beau tems ».

A cette époque, l'astrologie jouissait encore, dans les campagnes surtout, d'un plein crédit.

A plusieurs reprises, les pasteurs s'élevèrent contre les almanachs et les idées superstitieuses qu'ils maintenaient par les signes et les prédictions. En 1758, la Classe de Morges rapporte les malheurs dus à la croyance aux almanachs et demande à LL. EE. d'en faire retrancher les « choses conformes aux principes de l'astrologie judiciaire »<sup>1</sup>.

Daniel-Siméon Aygroz enseigna son art à son frère Louis, s'assura de ses capacités en le faisant travailler sous

<sup>1</sup> *Nouveau dict. historique du canton de Vaud*, loc. cit. — L'astrologie judiciaire était fondée sur ce principe qu'à l'heure où l'enfant vient au monde, il subit l'influence mystérieuse des astres. (*Le Larousse pour tous.*)

ses yeux et lui remit ses traités d'astronomie<sup>1</sup> et ses compilations. Puis, piqué par la tarentule des voyages, il s'engagea dans le régiment suisse de Tscharner, compagnie Müller de Saint-Martin<sup>2</sup>, au service du roi de Sardaigne.

Il partit au mois de mai 1756, après avoir confié son almanach de 1757 aux presses de Jean Zimmerli et de la veuve Bondeli, à Lausanne, et laissé le soin de ses affaires à son frère Louis au moyen d'un contrat valable pour dix ans.

Daniel-Siméon Aygroz servit en Piémont pendant cinq ans et demi, d'abord comme « soldat factionnaire », puis comme « secrétaire et sous-officier ». A la fin de l'année 1761, il passa en France, où il servit « en temps de guerre et en temps de paix ».

En 1766, il revint au pays, y resta six mois et repartit.

En 1771, nous le trouvons à Arras<sup>3</sup>, dans le régiment suisse de Waldner, compagnie de Hogguer.

Le 15 octobre 1772, Aygroz rentre définitivement dans le Pays de Vaud, chargé de famille<sup>4</sup> et, à ce qu'il affirme, « destitué de faculté », c'est-à-dire sans ressources, donnant raison à l'adage : pierre qui roule n'amasse pas mousse.

Son premier soin fut de chercher un emploi de maître d'école. Il fut nommé comme tel à Bioley-Magnoux « où la modicité de la pension » l'obligea de passer à Fey<sup>5</sup>, où il

<sup>1</sup> De cette époque nous avons retrouvé à Combremont-le-Petit des *Ephémérides* d'Eustache Zanotto, Bononiae, 1750.

<sup>2</sup> Seigneur de Saint-Martin du Chêne.

<sup>3</sup> France, Pas-de-Calais. C'est dans cette ville que sa seconde femme, Marie-Jeanne Michon, de Maestricht, née en 1746, lui donna une fille, Marie-Elisabeth, qui fut inscrite dans le livre des baptêmes de son régiment. Il avait épousé, en premières noces, probablement avant son départ pour l'étranger, Jeanne-Catherine Léchaire.

Il avait alors sept enfants, dont cinq en bas âge. Il en eut encore au moins deux depuis.

<sup>5</sup> En 1785, la commune de Fey lui délivre un certificat de service.

resta onze ans et forma de bons disciples. Nous le voyons plus tard en cette qualité à Champtauraz-Treytorrens<sup>1</sup>.

Le 31 mars 1796, Daniel-Siméon Aygroz se trouvant avancé en âge et « d'une santé valétudinaire » résigne ses fonctions de régent de cette dernière école et fait agréer pour lui succéder son fils Jean-Guillaume « actuellement en service à Lausanne »<sup>2</sup>, dont nous parlerons dans le dernier chapitre de ce travail.

Le nom de Daniel-Siméon Aygroz ne figure plus sur les almanachs de Lausanne postérieurs à 1757.

Ce personnage mourut chargé d'années, le 27 novembre 1805<sup>3</sup>.

## V

### LOUIS AYGROZ (1732-1801)

Pendant que Daniel-Siméon Aygroz faisait honneur à la fidélité suisse sous les drapeaux étrangers, Louis Aygroz, son frère, vivait paisiblement à Combremont-le-Petit du produit de sa régence et de ses almanachs<sup>4</sup>.

Le 16 septembre 1756, LL. EE. lui avaient accordé une autorisation portant que, conjointement avec son frère Louis et pendant l'absence de celui-ci, il jouirait du privilège de composer des almanachs.

En 1764, il obtint un privilège exclusif, ce qui donna lieu

<sup>1</sup> D.-S. Aygroz paraît avoir été maître d'école à Yverdon et à Dèmoret avant son départ pour les services étrangers.

<sup>2</sup> Papiers de la famille Aygroz.

<sup>3</sup> Arch. cant. vaud. : Registres d'état civil de Combremont-le-Grand.

<sup>4</sup> Louis Aygroz donnait 40 florins par an à son frère Daniel-Siméon à cause des almanachs.

à des réclamations de la part de son frère Daniel-Siméon que l'on avait cru mort ou voulu faire passer pour tel<sup>1</sup>.

Louis Aygroz fabriqua des almanachs pendant plus de quarante ans (1760-1800 environ). Il apprit le métier d'astrologue à son fils Jérôme, dont le nom figure à côté du sien, dès 1794, sur l'Almanach de Lausanne. Ils se qualifiaient tous deux d'astronomes mathématiciens.

En 1766, commence à paraître un « Double almanach de Lausanne » portant le sous-titre : « Un peu de tout », par Louis Aygroz, et qui paraît ne s'être maintenu que peu d'années<sup>2</sup>.

François Grasset<sup>3</sup>, éditeur et imprimeur de ce double almanach dès 1769, nous apprend qu'il contient « beaucoup de choses utiles et amusantes, tant pour la ville que pour la campagne ». On y avait introduit, en effet, un tarif des monnaies, des renseignements sur les poids et mesures, une liste des jours fériés et diverses recettes nouvelles.

Grasset vendait aussi un « almanach de cabinet ou placard, soit simple, soit double, celui-ci dressé dans un goût nouveau pour le pays ». Cet almanach-placard était peut-être également l'œuvre d'Aygroz<sup>4</sup>.

En 1773, Grasset affirme que Louis Aygroz lui fait payer son astrologie un prix qui lui laisse à peine de quoi se récu-

<sup>1</sup> Depuis son retour au pays, D.-S. Aygroz adressa une requête à LL. EE. de Berne aux fins d'être réintégré dans ses droits.

<sup>2</sup> Le prix de ce double almanach était, en 1773, de 2 batz ou 6 sols de France.

<sup>3</sup> En 1773, François Grasset et Cie, libraires et imprimeurs, se trouvent « sur la place Saint-François, au rez-de-chaussée de la maison de M. le colonel de Chandieu, à côté de la fontaine, vis-à-vis du magasin qu'ils ont occupé ci-devant », à Lausanne. Le 24 juillet 1767, par contrat passé à Moudon, Louis Aygroz avait cédé à Grasset la vente de son almanach aux libraires, relieurs, négociants, marchands forains et autres.

<sup>4</sup> La *Feuille d'avis de Lausanne* distribue chaque année à ses abonnés un almanach de cabinet qui n'est que la continuation de celui publié par Grasset.

pérer de ses frais. Le libraire lausannois, qui entend fort bien la réclame, promet néanmoins d'améliorer l'Almanach de Lausanne. Il cherchera à remplacer ce qui touche à la « froide astrologie judiciaire et aux vaines prédictions » par des « préceptes sur l'agriculture en général, sur l'économie rurale et sur la santé, tirés des meilleurs auteurs et même des cultivateurs ». Il se propose également d'insérer dans l'almanach Aygroz « l'histoire abrégée de la Patrie, si fertile en grands événements et dont le peuple pour l'ordinaire n'est point instruit ». Il est regrettable que Grasset n'ait pu réaliser tous ces louables projets. Lentement, toutefois, l'almanach de Lausanne s'assainit. Avec le temps, il deviendra ce qu'il est aujourd'hui, une sorte d'annuaire se bornant à donner les foires, les noms des principaux magistrats et fonctionnaires, divers tarifs, etc.

Et voici que Louis Aygroz lui-même nous dit loyalement ce qu'il pense des prédictions et de la crédulité publique<sup>1</sup> :

« Il y aurait, avoue-t-il, de la témérité dans l'Astrologie de prédire le degré positif de la fertilité ou stérilité d'une année à l'autre, puisque ces choses dépendent uniquement de la direction immédiate du Créateur, qui peut couronner l'année de ses biens ou la rendre vuide selon son bon plaisir, mais comme il y a encore des crédules qui souhaitent savoir ce que les constellations font espérer, probablement nous avons la consolation de leur dire suivant les raisons astronomiques, que celui-ci sera suffisamment pourvue des biens dont le monde est nourri ; les arbres en danger de vermine dans la plupart de l'Europe ; pourriture de quelques fruits printaniers ; les mouches à miel produiront peu. »

Plus tard, en 1782, Aygroz est plus catégorique encore :

« La curiosité humaine, dit-il, a beau se tourmenter pour prévoir les choses futures, pour les pronostiquer avant leur

<sup>1</sup> Almanach de Lausanne pour 1773.



arrivée, les fondements de ces sortes de raisonnements sont peu solides, se réduisent le plus souvent à de simple conjectures... »

L'astrologue n'a plus dans son astrologie la foi naïve de ses ancêtres.

Mais les croyances populaires ont la vie dure et il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or.

Pour satisfaire ses clients, Louis Aygroz continue donc jusqu'à sa fin à leur conter de plus ou moins grosses bourdes.

Ces quelques extraits des « Remarques générales sur les lunaisons de l'année 1797 » en sont une preuve :

*Février.* — « La pleine Lune le 11 adhère à une constitution désagréable, *une grosse tête perdra sa moustache.* »

« Nouvelle Lune le 26 vomit des tems tristes et désagréables. *Cathares et inflammations dangereuses.* »

*Mars.* — « Pleine Lune le 12 produit des airs fort muables et inconstans, *plus on est protégé plus on doit prendre garde à soi.* »

*Juin.* — « La Pleine Lune le 9 depuis une rude secousse viendra du bien paisible et dédommageable. *Soyez sur vos gardes en All[emagne], on cherche la clef pour prendre l'aigle.* »

« Nouvelle Lune avec une Eclipe visible de soleil le 24, laquelle excite des grosses pluies, tems orageux ; *grands coups d'apoplexies.* »

*Juillet.* — « Pleine Lune du 9 prépare un gros chaud accompagné d'une puissante batonnade ; *mais la partie n'est pas égale.* »

« Nouvelle Lune le 23 promet un tems désirable, *Et le mariage d'une personne de haute naissance.* »

*Aoust.* — « Pleine Lune le 7 : « *On va visiter les finances, il faut de l'argent.* »

« Nouvelle Lune le 22... *Un deuil imprévu en veut capotiser plusieurs.* »

*Septembre.* — « Pleine Lune le 6 voltige parmi le bon tems et le peu solide. *Gardez-vous des ruses du sexe.* »

*Octobre.* — « La Pleine Lune du 6 se fait voir assez gracieuse & plaisante, *pour le départ d'un nombre de vieillards qui vont aux antipodes.* »

*Décembre.* — « La Nouvelle Lune le 18 trafique des véritables qualités hybernales. *Le croissant sera sur ses gardes. Vulc... prend ses tenailles et Mercure ses ciseaux, résolu de lui rongner les cornes.* »

A défaut de journaux nombreux et très répandus, les almanachs étaient un excellent moyen de réclame.

Les guérisseurs d'occasion et les vendeurs de drogues se servaient volontiers, pour leurs annonces, de l'Almanach de Lausanne.

Nous avons déjà reproduit deux de ces annonces ; en voici encore quelques-unes qui sont assez originales :

« REMÈDE CONTRE L'ÉPILEPSIE »<sup>1</sup>

« Un citoyen de Lausanne a découvert depuis trois ou quatre ans un remède spécifique contre l'épilepsie ou Haut mal. Il a déjà eu le bonheur de guérir plusieurs personnes de tout âge et de tout sexe, parmi lesquelles il y en a qui avaient cette maladie dès leur naissance. Des certificats authentiques qu'il a entre les mains constatent la vérité de ces faits. La chose nous a paru assez importante pour nous engager à en avertir le Public. Il convient d'un certain honoraire avec ses malades, lorsqu'ils le jugent à propos, pour leur parfaite guérison ; et si la guérison n'a pas lieu, il n'exige rien ni pour ses remèdes, ni pour ses consultes. On peut s'adresser à M. Struve à Lausanne. »

<sup>1</sup> Almanach de Lausanne pour 1769.

« On continue à vendre chez Henri Vincent<sup>1</sup>, imprimeur-libraire à Lausanne, le *baume sympathique oriental du fameux Grécy...*, contre la sciatique, le rhumatisme et pour les plaies, contusions, etc.

Le prix de la bouteille est de 9 batz<sup>2</sup> ».

« Le sieur Georges Bezencenet, chirurgien à Yverdon, continue de distribuer des bandages élastiques d'Angleterre (pour les hernies), avec un emplâtre souverain<sup>3</sup>. »

« Le fils Farodo [à Lausanne], qui seul possède de son défunt père le secret des emplâtres contre les maux des yeux, les rhumatismes, le mal de reins, la sciatique et les nerfs foulés, et qui seul a la permission de les faire débiter, a découvert qu'on en contrefesait à Genève et à Vevey. Il donne avis que personne ne vendra en foire ou au marché de ses emplâtres, excepté le citoyen Nathanael Vincent de Morges. Le prix de l'emplâtre est de 3 batz<sup>4</sup>. »

Le chirurgien Mathieu, ainsi que les sieurs Develey, père et fils, mécaniciens, à Lausanne vantent, dans l'almanach de Louis Aygroz, les mérites de leurs bandages électriques pour les hernies. Ils offrent même de soigner gratuitement les personnes pauvres<sup>5</sup>.

Mais voici une annonce tout à fait désintéressée<sup>6</sup> :

« P.-L. Grenier, de l'Abbaye du Lac de Joux, croit devoir

<sup>1</sup> Henri-Emmanuel Vincent, qui avait succédé à la Société typographique comme imprimeur de l'almanach de Lausanne, demeura d'abord « au Pont », puis à la rue du « Prez », sur le Pont des Etuves.

<sup>2</sup> Almanach de Lausanne pour 1785.

<sup>3</sup> Almanach de Lausanne pour 1785.

<sup>4</sup> Almanach du canton du Léman pour 1799. — Pendant la période de la République helvétique (1799 à 1802) l'almanach de Lausanne prend le titre d'*Almanach du canton du Léman*. Les années 1799 et 1801 de l'Almanach du canton du Léman ne portent pas de nom d'auteur, mais sont évidemment de Louis et de Jérôme Aygroz. Nous n'avons pas vu l'année 1800 de cet almanach.

<sup>5</sup> Voir la réclame des Develey dans le *Conteur vaudois* du 14 mars 1903.

<sup>6</sup> Almanach de Lausanne pour 1782.

rendre public, pour le bien de l'humanité, un remède contre les attaques d'apoplexie. Prenez demi once de séné, quart de livre de pruneaux secs. Faites cuire ces deux articles avec un peu d'eau, en mettant le séné dans un linge ; faites boire le jus des pruneaux et du séné et ensuite manger les pruneaux à la personne attaquée d'apoplexie, en observant d'administrer ce remède dans les vingt-quatre heures qui suivent l'attaque ; plus tard il devient inutile. »

Le remède, comme on le voit, est bien simple. Aimables lectrices et lecteurs, essayez-le, mais... à temps !

Dans l'almanach qui contient cette précieuse recette, un certain L. Freymond, cabaretier à Moudon, et Louis Aygroz, astrologue à Combremont-le-Petit, offrent au public les « Lois et statuts du Pays de Vaud, avec des remarques, etc., par M. Boive, avocat en la suprême Chambre des appellations romandes de Berne, nouvelle édition (1776) <sup>1</sup>. »

La liste des foires, dont les astrologues Aygroz avaient le monopole, leur rapportait un certain pécule. Pour chaque changement à faire à ce sujet dans l'almanach, la commune intéressée devait payer des honoraires <sup>2</sup>.

Louis Aygroz nous apprend qu'il existait cependant des « personnes indiscrètes » voulant être servies pour rien. Lorsqu'il refusait d'entrer dans leurs vues, ces personnes lui écrivaient des « missives menaçantes » et bien que résidant non loin de Combremont, faisaient déposer « maligne-

<sup>1</sup> L'ouvrage, en deux volumes cartonnés, coûtait, pris chez Freymond ou chez Aygroz, 27 batz au lieu de 40.

<sup>2</sup> On lit dans les procès-verbaux du conseil d'Yverdon, à la date du 27 octobre 1764, ce qui suit : « Le secrétaire ayant produit une lettre du sieur Aigroz (Louis), concernant le changement de la foire de Pâques de 1766, qui tombe en fête, on lui écrira de la faire tomber sur le 8 mars, comme on le fit en 1755, à moins qu'il ne se trouve quelque obstacle. Le conseil lui accorde un écu blanc pour l'avis. » (Note obligeamment communiquée par M. John Landry, député, à Yverdon).

ment » ces missives à des bureaux de poste éloignés pour « grossir un port qui devait être franc <sup>1</sup> ».

Pauvre astrologue, l'âme de tes contemporains avait de singuliers replis !

\*

\* \*

Louis Aygroz a laissé quelques manuscrits <sup>2</sup>, de sa très belle écriture.

Ils contiennent, outre des copies tirées de divers auteurs, plusieurs travaux personnels assez importants. De ces derniers nous citerons :

1° Une table contenant la date de la fête de Pâques pour 500 ans : 1776 à 2275 <sup>3</sup> ;

2° Une table des éphémérides jusqu'à l'année 1840 ;

3° Un catalogue alphabétique des foires à marquer dans certains almanachs ;

4° Une table perpétuelle pour les psaumes à chanter ;

5° Une table des arcs semi-diurnes, etc., pour le lever et le coucher de la lune.

Dans un cahier écrit par Louis Aygroz se trouve également une liste d'herbes antiscorbutiques, de purgatifs, de diurétiques froids et chauds, de topiques, d'émollients, de vermifuges, de remèdes pour l'inflammation des yeux, etc.

Voici, par exemple, une formule contre la fièvre :

« Pour la fièvre ; Il faut prendre des rets d'araignées une bone pincée et de la thutie soit suye de Cheminée, et la bien pilé, mettre autant de rets que de suye, l'apliquer sur la

<sup>1</sup> Almanach de Lausanne pour 1769.

<sup>2</sup> En possession de la famille Aygroz. (Notes de M. O. Chambaz).

<sup>3</sup> D'après les calculs de Desplaces, astronome de l'Université de Paris. — Nous avons retrouvé, à Combremont-le-Petit, des fragments d'*Ephémérides des mouvements célestes*, par M. de la Caille, Paris 1744. Ces éphémérides ont appartenu à Louis Aygroz qui les avait achetés du régent Pignet, de Gimel, en 1791. Louis Aygroz possédait aussi un traité d'astronomie par Lalande, en trois volumes, payé 34 francs de Suisse chez le libraire Heubach, à Lausanne.

Jointe du Coude en dedans du bras droit si c'est une fille ou femme et sur le gauche si c'est un mâle, et le tenir continuellement humecté avec du bon vinaigre jusqu'à guérison, et puis prendre une grosse araignée, l'envelopper vivante dans une patte, la coudre et la pendre au Cou avec du fil, quelle vienne sur le Creux de l'estomac; quand elle sera crevée le patient sera guéri <sup>1</sup>. »

Louis Aygroz paraît avoir collaboré au *Messenger boiteux* de Berne et Vevey et à d'autres almanachs qui s'imprimaient à Genève, à Neuchâtel, à Berne, à Bâle, à Fribourg et en Franche-Comté.

A Combremont-le-Petit, on voit encore un vénérable fourneau de molasse sur lequel Louis Aygroz avait fait graver ses initiales (L. A.), un soleil, un croissant et cinq étoiles, avec la date 1789.

Louis Aygroz mourut âgé d'un peu plus de 68 ans, le 15 janvier 1801, chez le docteur Crausaz, à Moudon.

Il avait épousé : 1<sup>o</sup> Esther Crausaz et 2<sup>o</sup> Marie-Judith Bettex.

De sa première femme il eut Jérôme-Philippe Christian, qui suit.

(A suivre).

Marc HENRIOUD.

---

## CORRESPONDANCE DU COMTE DE SCEY

---

Pour compléter le travail de M. Cart publié dans la *Revue historique vaudoise* de septembre et octobre 1910<sup>3</sup> nous publions quelques lettres adressées à la même époque au comte de Scey, personnage mentionné dans le susdit travail.

<sup>1</sup> Notes de M. O. Chambaz.

<sup>2</sup> Des suites d'une inflammation de la luvette. — Il avait été baptisé le 30 novembre 1732, sous le nom d'Abraham-Louis. (Arch. cant. vaud., registres d'état civil de Combremont-le-Grand.)

<sup>3</sup> *De la participation des troupes suisses à l'invasion de la France par les alliés en 1815.*